



En partenariat avec





Quel que soit les choix de solutions retenues, l'efficience du Système d'Information Hospitalier repose sur des organisations et des méthodes elles-mêmes performantes. Nombre de difficultés et de dysfonctionnements pénalisant les domaines de la gestion, de la production de soins ou du pilotage, pourraient être évités et résolus par la mise en place de ressources et de méthodes opérationnelles. Celles-ci permettent d'obtenir rapidement des résultats : amélioration de la qualité des données, satisfaction des utilisateurs, ROI identifiés...

En bref, l'efficience de votre SIH n'est surtout pas qu'une question d'informatique...

## À qui s'adresse la formation ?

- Chefs d'établissement
- Directeurs Financiers
- Président de CME
- Direction des Soins
- Directeurs et Responsables des Systèmes d'Information
- Directeurs Ressources Humaines
- DIM
- Chefs de Pôles
- Aucun prérequis

## **Objectifs**

- Apporter des méthodes et des processus aux principaux problèmes rencontrés par les établissements de santé peu satisfaits de leur SIH
- Réaliser un retour d'expérience autour d'établissements ayant mis en place ces méthodes et organisations
- Apportez les grandes lignes d'un plan d'action

## **Outils Pédagogiques**

- → Animation en distanciel
- → Synthèses des séquences téléchargeables en PDF
- → Test d'auto-évaluation au début et fin de session
- → Environnement graphique simple et convivial
- → Enregistrement des résultats au fur et à mesure de la progression du stagiaire
- → Reporting adapté au cadre légal
- → Facilité d'exploitation des résultats pour mise en œuvre de plans d'actions

## **Modalités d'inscription**

## Les frais d'inscription standard incluent :

• 1 copie électronique du support de cours en version PDF

• 1 certificat de participation

#### Tarifs standard

• Frais d'inscription : 775,00 € HT soit 930,00 € TTC

#### Remises disponibles:

- 10% de remise sur les frais d'inscription d'un deuxième participant d'un même établissement
- 20% de remise sur les frais d'inscription d'un troisième participant d'un même établissement

## **Programme**

#### 09h00

Accueil des participants

#### 09h15

 Introduction contextuelle : Les sources de dysfonctionnements

#### 10h00

• La mise en place des Référents Métier

#### 10h30

 Le groupe projet opérationnel de déploiement Dossier Patient

#### 12h00

Pause

#### 14h00

• Enjeux et méthodes de la formation utilisateurs -

#### 14h15

 Mener à bien ses projets interopérabilité sans parler d'informatique!

#### 15h15

• Mieux dialoguer avec les éditeurs

#### 17h00

• Fin de session



**DSIH Formations** est un organisme de formation spécialisé dans les systèmes d'information de santé. Convaincu que les professionnels de santé doivent poursuivre un processus dynamique d'acculturation aux technologies numériques, il se distingue en proposant un catalogue de formations originales dédiées aux professionnels de santé, conçues et délivrées par des experts aux compétences reconnues.

Le RGPD, les exigences réglementaires nationales, mais aussi les « best practices » imposent une maîtrise des données de santé à caractère personnel, dans une dynamique d'éthique, de plus grande transparence et de respect de l'intimité numérique des patients. La transformation et les adaptations qui en résultent sont considérables, et l'accompagnement des professionnels constitue le facteur clé n° 1 du succès. DSIH Formations souhaite proposer un catalogue restreint, constitué de formations ciblées, à destination des professionnels de santé en charge des systèmes d'information et des traitements numériques de données. Nos formateurs sont des experts des SI de santé qui exercent des fonctions opérationnelles, pour certains, au sein d'établissements de santé et, pour d'autres, auprès du secteur public ou privé.

À noter que DSIH Formations propose également des programmes de formations certifiantes adaptées à d'autres secteurs d'activité tels que les grandes administrations du secteur public, les institutions financières ou les groupes industriels et commerciaux.

Consultez notre catalogue et notre actualité sur : www.dsih-metiers.fr Rubrique : DSIH Formations.

#### **DSIH Métiers**

84, avenue de la République 75011 Paris Tél. : +33 (0)9 70 44 74 06

formations@dsih-metiers.fr

## Formateur pressenti



#### Xavier VALLIN, Consultant & Formateur Expert Système d'Information de Santé.

Xavier Vallin a plus de 20 ans d'expérience en Système d'Information Hospitalier et Système d'Informa-tion Santé. Il a dirigé plusieurs sociétés éditrices de solutions hospitalières (CrossWay, aXigate, Orbis, vieviewer...) et réalise depuis plus de 10 ans des missions de Conseil Opérationnel dans les établissements de Santé Français, ou dans certains pays franco-phones (Algérie, Maroc, Haïti). Il a été également DSI en management de transition de plusieurs Hôpitaux Fran-çais. Son expertise lui permet de réaliser les Schémas Directeurs de Système d'Information de GHT, d'inter-venir dans les choix et les déploiements de solutions répondant aux exigences de la convergence applicative, d'implanter des solutions innovantes de convergence de données au service du parcours du Patient, de travailler sur l'évaluation de la charge en soins permet-tant d'instaurer des métriques propices au dialogue entre le DRH et la Direction des Soins et de réaliser des missions d'ingénierie de la formation et de conduite du changement. Il est membre du Conseil Numérique de Santé, GT Formation.



# Formulaire d'inscription

## FORMATION EFFICIENCE DU SYSTÈME D'INFORMATION HOSPITALIER

Les sessions seront animées via notre plateforme webinaire de 09h00 à 17h00

| ☐ Formation Efficience du<br>Système d'Information<br>Hospitalier | Date retenue          |  |
|---|-----------------------|--|
|   |                       |  |
| Nom :P  | rénom :               |  |
| Fonction :  |                       |  |
| Email : To  | śl :                  |  |
| Etablissement :   |                       |  |
| Adresse :   |                       |  |
|   |                       |  |
| Ville et code postal :  |                       |  |
|   |                       |  |
| DSIH Formation  | s doit vous fournir : |  |
| Une facture à l'adresse mentionnée                                |                       |  |
| Une facture à l'adresse suivante :                                |                       |  |
|   |                       |  |
|   |                       |  |
| Un document d'émargement  |                       |  |
| Une convention de formation                                       |                       |  |
| Autres documents :  |                       |  |
|   |                       |  |
| Commentaires  |                       |  |
|   |                       |  |
|   |                       |  |

Renvoyez votre inscription à **DSIH Formations - 84 Avenue de la République - 75011 Paris** ou par mail à : **formations@dsih-métiers.fr** 



# **Conditions générales**



Dans le cadre de cette proposition, DSIH Formations est une filiale de SPECIAL PARTNER, société à responsabilité limitée unipersonnelle active depuis 14 ans, au capital de 7,500 € inscrite au RCS de Paris sous le n° n° 449-672-583, implantée au 84, avenue de la République ci-après dénommées « DSIH Formations ».

Par le présent contrat, et moyennant le respect des stipulations ci-après, DSIH FORMATIONS assumera auprès du CLIENT en contrepartie du prix les prestations de formation indiquées dans les Conditions Particulières.

Les présentes Conditions Générales ne peuvent valoir comme offre de contracter à l'égard de tous tiers. DSIH FORMATIONS se réserve expressément le droit d'agréer tous tiers se proposant d'adhérer au présent contrat.

La prestation décrite dans les Conditions Particulières s'effectuera dans les locaux de DSIH FORMATIONS ou tous autres locaux que ce dernier jugera bon de désigner. Ces locaux seront adaptés à ladite prestation. Le CLIENT s'engage donc à se déplacer à ses frais dans les dits locaux pour bénéficier de la prestation.

DSIH FORMATIONS s'engage à respecter les délais indiqués dans les Conditions Particulières pour exécuter sa prestation. Toutefois, cette obligation n'est que de moyens.

DSIH FORMATIONS fixera les horaires pour exécuter sa prestation. Celle-ci aura lieu pendant les jours ouvrés entre 9h et 17h30. Le CLIENT s'engage à respecter ces horaires ou à indiquer exceptionnellement à DSIH Formations, dans un délai suffisant, qu'il est dans l'impossibilité de les respecter. Dans ce dernier cas, les Parties s'efforceront de trouver un horaire commun.

Le CLIENT reconnaît posséder, par lui-même ou par l'intermédiaire de son personnel bénéficiaire de la prestation, des compétences générales nécessaires pour profiter de la prestation décrite dans les Conditions Particulières. Le cas échéant, les Conditions Particulières indiqueront les compétences spécialement requises au préalable.

Le CLIENT s'engage à suivre de façon attentive la formation, ou à faire suivre ladite formation par un personnel attentif.

Le CLIENT ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de non-respect de ces obligations.

Le CLIENT s'oblige à ne pas engager directement ou indirectement un collaborateur de DSIH Formations, présent ou à venir, ou à le prendre à son service sous quelque statut que ce soit, même dans l'hypothèse où la sollicitation serait faite à l'initiative dudit collaborateur.

Cette obligation de ne pas faire est valable pendant la durée du présent contrat et pendant les 12 mois qui suivront son expiration.

Dans l'hypothèse où le CLIENT ne respecterait pas cette obligation de non sollicitation de personnel, il sera tenu de dédommager DSIH FORMATIONS en lui versant une indemnité forfaitaire égale au montant brut des appointements perçus au cours des 12 derniers mois par le collaborateur concerné. Dans l'hypothèse où ledit collaborateur n'aurait pas 12 mois d'ancienneté, cette indemnité sera égale au montant des appointements bruts perçus par celui-ci et majorés des frais de formation et de recrutement.

La réalisation des obligations de DSIH FORMATIONS fait l'objet d'une facturation. Le CLIENT s'engage à s'acquitter du prix indiqué dans la proposition financière.

Toute prestation effectuée par DSIH FORMATIONS au profit du CLIENT et ne figurant pas dans la Proposition financière fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif en vigueur. Le CLIENT s'engage à prendre connaissance de ces tarifs avant toute demande supplémentaire. Ces tarifs seront réputés acceptés par le CLIENT de façon irréfragable dès lors que celui-ci a passé une nouvelle commande.

Le prix est payable net et sans escompte à la date indiquée dans la Proposition financière, et à défaut d'indication, à l'achèvement de la prestation.

Les ristournes et rabais éventuels sont indiqués dans la Proposition Financière. A défaut, ils sont réputés ne pas exister.

En cas de retard de paiement, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation demander le paiement de :

- une pénalité de retard de 1.5% fois le taux légal à compter du jour suivant la date de règlement prévue;
- une somme forfaitaire de 15 € HT correspondant aux frais de dossier ;
- tous les frais autres, directs et indirects, liés à une procédure de recouvrement, amiable ou judiciaire, éventuellement diligentée contre le CLIENT.

DSIH FORMATIONS fournira au CLIENT tous les documents nécessaires à la réalisation de sa prestation, notamment les supports de cours. Le CLIENT pourra conserver lesdits supports à l'issue du contrat.

Toutefois, ces documents ne sont remis au CLIENT que pour la stricte exécution du

présent contrat et sont réservés à son usage personnel. Ainsi, le CLIENT n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur lesdits documents. Il s'interdit donc notamment de les représenter ou de les reproduire, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou partie, et même pour son usage personnel, sans l'autorisation préalable et écrite de DSIH FORMATIONS. Le CLIENT s'interdit donc notamment d'en faire profiter tous tiers, y compris ses filiales éventuelles, à des fins personnelles ou professionnelles, sous quelque façon que ce soit. Le CLIENT reconnaît être informé des sanctions de la contrefaçon. DSIH FORMATIONS n'est tenu

envers le CLIENT à aucune conséquence – directe ou indirecte – liée à l'exécution du présent contrat. La responsabilité de DSIH FORMATIONS est limitée à deux fois le montant total HT du contrat dans l'hypothèse où celle-ci est recherchée pour l'inexécution des obligations contractuelles.

Dans tous les cas, la responsabilité de DSIH FORMATIONS ne pourra pas être recherchée en cas de force majeure. Seront assimilés à un cas de force majeure pour l'application du présent contrat les faits de grève du personnel de DSIH Formations.

DSIH Formations se réserve la possibilité à tout moment de faire sous-traiter tout ou partie des prestations prévues dans le présent contrat.

De même, DSIH FORMATIONS pourra céder à un tiers tout ou partie de sa qualité de cocontractant au présent contrat. Le CLIENT est réputé accepter par avance irrévocablement ladite cession. Le CLIENT ne pourra plus alors demander à la société DSIH FORMATIONS d'exécuter le présent contrat et la tiendra quitte pour l'avenir. Le CLIENT devra alors s'adresser directement au cessionnaire. Le CLIENT dispense DSIH FORMATIONS et le cessionnaire à effectuer les formalités prévues par l'article 1690 du Code civil.

Le CLIENT ne pourra pas céder tout ou partie de ses droits issus du présent contrat. DSIH FORMATIONS pourra annuler de plein droit la prestation prévue au présent contrat sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 15 jours et sous réserve de fournir au CLIENT un motif suffisant, comme par exemple un manque imprévu de personnel qualifié. En ce cas, DSIH FORMATIONS remboursera au CLIENT les sommes éventuellement déjà perçues sans être tenu à aucune autre conséquence, directe ou indirecte.

Le CLIENT pourra annuler sa demande sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 10 jours calendaires minimum. En ce cas, le CLIENT ne devra aucune somme à DSIH Formations. Dans l'hypothèse où ce préavis ne serait pas respecté, DSIH FORMATIONS pourra prétendre au paiement de l'intégralité des sommes dues en vertu du présent contrat.

DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation refuser d'exécuter sa prestation ou la suspendre selon le cas, dans l'hypothèse où tout ou partie du prix n'a pas été acquitté par le CLIENT à la date prévue.

Toutefois en ce cas, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation préférer exiger la résolution ou la résiliation du présent contrat.

Dans l'hypothèse où DSIH FORMATIONS applique au CLIENT l'une des sanctions décrites ci-dessus, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit réclamer le paiement de la totalité des sommes que le CLIENT aurait dû verser au titre du contrat suspendu, résolu ou résilié, outre des dommages & intérêts éventuels.

Si le CLIENT fait l'objet d'une procédure collective, le CLIENT s'engage à en informer DSIH FORMATIONS dans les meilleurs délais. DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation résilier le présent contrat, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public de l'article L.621-28 du Code du commerce. La renonciation à un droit issu du présent contrat dont est titulaire DSIH FORMATIONS ne peut résulter que d'un écrit signé par un représentant dûment habilité. Cette clause est formulée à titre de validité de ladite renonciation. Toute tolérance de DSIH FORMATIONS ne peut valoir renonciation.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable, le Tribunal de commerce de Paris (75) sera seul compétent.

La loi applicable est le droit français.

Dans l'ordre de priorité suivant, les présentes Conditions Générales et la Proposition Financière forment l'intégralité des accords des Parties. Aucun autre document n'a vocation à entrer dans le champ contractuel, sauf avenant écrit et signé des Parties. Tout autre document, notamment les Conditions Générales qu'applique éventuellement le CLIENT à ses prestataires, est inopposable à DSIH Formations. Toutefois le cas échéant, la proposition commerciale adressée par DSIH FORMATIONS et acceptée par le CLIENT pourra tenir lieu de Proposition Financière pour l'application du présent contrat dès lors qu'il n'existe entre les Parties aucun autre document intitulé « Conditions Particulières ».